

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Base de loisirs de Longayroux - Mise à disposition des terrains - Convention avec la commune de Pleaux - DECC\_2022\_042

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de développement touristique, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est engagée dans un vaste projet d'aménagement du site de Longayroux, sur la commune de Pleaux.

Il s'agit de l'aménagement d'un camping et de la création d'une base de loisirs nautiques sur les rives du lac du barrage d'Enchanet.

La commune de Pleaux étant propriétaire des terrains sur lesquels sera implanté la base de loisirs, il convient de disposer d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités de mise à disposition des terrains et des bâtiments par la commune de Pleaux à la Communauté de Communes du Pays de Salers qui pourra ainsi réaliser tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution du site (bâtiments, réseaux, aménagements divers).

Après échange sur les termes de la convention,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide les termes de la convention,

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_042-DE

- Autorise monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_042-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Base de loisirs de Longayroux - Mode de gestion : Délégation de la gestion de l'activité estivale à la SCIC ASLJ - DECC\_2022\_043

Les travaux d'aménagement du camping et de la base de loisirs nautiques vont s'étaler sur plusieurs mois. En effet, l'ouverture de la base de loisirs nautiques est prévue pour l'été 2024.

En attendant la réalisation de ce nouvel équipement et afin de maintenir une offre touristique diversifiée sur le territoire, la collectivité souhaite proposer une activité de loisirs nautiques sur le site de Longayroux dès l'été 2022. L'acquisition de différents modules a été réalisée et un gestionnaire, la SCIC ASLJ, interviendra pour gérer et animer le site.

Pour cette courte durée en 2022, la Communauté fait le choix de déléguer la gestion des activités de la base de loisirs nautiques en conventionnant avec la SCIC ASLJ. En effet, l'exploitation débutera au 01/07/2022 pour la saison estivale et prendra fin le 31/08/2022.

Cette autorisation d'occupation du domaine public et de gestion du service est délivrée dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques. Elle est donc personnelle, temporaire, précaire et révocable.

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_043-DE

La convention proposée précise les modalités de gestion et de fonctionnement avec la SCIC et notamment le montant de la redevance (part fixe et part variable assise sur le chiffre d'affaires).

Après échanges sur les termes de la convention,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide les termes de la convention,
- Autorise monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_043-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/06/2022

45

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement*

Présents : 31

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Office du tourisme - Fixation de la dotation 2022 - DECC\_2022\_044

L'Office du tourisme intercommunal du Pays de Salers est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui intègre dans ses recettes de fonctionnement une dotation de la Communauté de Communes lui permettant d'assurer ses missions, à savoir :

- L'accueil et l'information : conseil en séjour, accompagnement de projets, relais d'information aux prestataires, démarche qualité,
- La promotion : salons, site internet, éditions, réseaux sociaux,
- L'évènementiel : accompagnement et promotion,
- L'observation : outils statistiques,
- L'aide au montage de produits et à la commercialisation,
- Le classement des meublés de tourisme.

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de définir le montant de la dotation depuis quelques années.

<p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/07/2022 015-241501139-DECC_2022_044-DE</p>
---

L'Office va développer et pérenniser de nouvelles actions en 2022 et sollicite la Communauté pour une aide au financement. Monsieur le Président propose d'allouer une dotation de 228 000 € pour l'année 2022.

Cette dotation sera versée par dixième de mars à décembre.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide le montant de la dotation 2022 à hauteur de 228 000 €.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_044-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Enseignement musical - Création d'une école de musique du Haut Cantal - DECC\_2022\_045

L'enseignement musical à destination des jeunes a besoin d'être restructuré afin de dispenser un enseignement de la même qualité et au même prix pour tous les enfants du Haut Cantal.

Les Communautés de communes de Sumène-Artense, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et la commune de Riom es Montagnes décident de la création d'une association chargée de la gestion de cet enseignement musical.

Cette association a pour but la gestion d'une Ecole de Musique, décentralisée en milieu rural, au bénéfice principal des habitants avec une répartition sur plusieurs unités d'enseignement dénommées antennes, dans le respect des dispositions nationales de l'Enseignement spécialisé définies par le ministère de la Culture.

Le projet de statuts précise le fonctionnement futur de cette association.

Les modalités de financement de cette association ne sont pas encore arrêtées. Cependant pour permettre son fonctionnement à compter du mois de septembre, il convient de la doter du financement nécessaire. Dans ce cadre, il est proposé l'attribution d'une subvention de 20 000,00

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**  
- Valide le principe de création de cette association,

RF PREFECTURE DU CANTAL  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/07/2022 015-241501139-DECC_2022_045-DE
---

- Valider les statuts,
- Désigne Patrice FALIES et Elise LAJARRIGE représentants de la communauté de communes,
- Attribue une subvention de 20 000 €,
- Autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_045-DE



République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Lutte contre le rat taupier : adhésion à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) - DECC\_2022\_046

La situation engendrée par la pullulation des rats taupiers pose des problèmes dans de nombreux secteurs du département et le Pays de Salers n'est pas épargné.

Le dispositif de lutte repose localement sur la FDGDON du Cantal qui mène des actions d'utilité publique afin de limiter la prolifération des nuisibles. La FDGDON assure une mission de surveillance du territoire, organise des luttes collectives, diffuse informations techniques et réglementaires et apporte soutien technique et administratif aux agriculteurs.

Un arrêté préfectoral du Cantal du 23 octobre 2015 a rendu obligatoire la lutte contre le campagnol terrestre dans le département. Le FMSE (Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental) finance en partie les coûts de la lutte. Ce fonds a été créé par la profession agricole et est alimenté par des financements publics (Europe et Etat) ainsi que par les cotisations des exploitants agricoles affiliés. Ce n'est pas suffisant dans la situation actuelle et monsieur le préfet, dans un courrier en date du 1er juin invite le

adhérant à la FDGDON, en communiquant sur le principe de d'équipements collectifs de lutte (charrues, ...).

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_046-DE

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valider l'adhésion à la FDGDON
- Décide de s'acquitter du montant de la cotisation correspondante qui sera demandée,
- Autorise monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_046-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Petites Villes de Demain (PVD) - Financement du poste de chef de projet (2022 - 2023) - DECC\_2022\_047

La Communauté de Communes est engagée dans le dispositif « Petites Villes de Demain » avec les communes de Pleaux, Saint-Cernin et Saint-Martin Valmeroux. Dans ce cadre, il a été procédé au recrutement d'un chargé de mission dont le poste peut être financé par l'ANCT/Banque des territoires (75%).

Pour la période de septembre 2022 - aout 2023, le total des dépenses de personnel est évalué à 30 920.88 €. Les financements à solliciter seront donc de 23 190.66 €.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide le plan de financement
- Autorise monsieur le Président à demander la subvention afférente à cette affaire.

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_047-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_047-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: SEM Salers développement - Apport en compte courant d'associé - DECC\_2022\_048

La situation administrative et financière de la SAEM Salers développement est aujourd'hui critique. Elle ne permet plus le paiement des factures de la gestion courante.

Pierre MENNESSON est président depuis le changement de gouvernance de la Communauté de Communes en juillet 2021 et la SAEM Salers Développement est également sans directeur depuis cette même période.

Un état détaillé des dettes (anciennes et futures) de la société a été réalisé pour quantifier le besoin d'apport qui se chiffre à 40 000 €.

Les liquidités étant inexistantes à ce jour, il est indispensable de corriger cette situation. C'est pourquoi, un Conseil d'Administration de la SAEM Salers Développement s'est tenu le 30 juin à 20h00 en la commune d'Anglards de Salers et a valablement délibéré (5 membres présents, un pouvoir et un absent) sur la nécessité d'un nouvel apport en compte courant d'associé.

Le Président a lu le rapport de cette séance du Conseil d'administ

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_048-DE

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide le principe d'un apport en compte courant d'associé,
- Décide d'allouer un montant de 40 000.00 € à cet apport en compte courant d'associé, pour une durée de 2 ans, sans rémunération, et avec un remboursement partiel ou total à l'occasion de la liquidation de la SAEM,
- autorise monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_048-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

## Objet: Finances - Modifications budgétaires - Budget principal - DECC\_2022\_049

### 1 - Pont bascule

Un dossier de réalisation d'un pont bascule avait été déposé au titre de la DETR 2022. Il vient de recevoir un avis favorable et d'être doté d'une subvention de 17 510 €. Deux terrains viennent d'être achetés par la communauté au Département

Plan de financement :

Dépense	HT	Recettes	
Terrain Saint-Cernin	991.04 €	DETR	17 510.00 € 19.25%
Terrain Saint-Chamant	1 865.10 €	Département	26 423.00 € 29.05%
Pont bascule + borne	31 000.00 €		
VRD	57 088.75 €		
	<b>90 944.89 €</b>		<b>43 933.00 € 48.31%</b>

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_049-DE

Pour permettre de réaliser cette opération, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	21	2111	67	Terrains nus	2 900,00 €	- €
Investissement	Dépenses	23	2313	67	Constructions	89 000,00 €	- €
Investissement	Recettes	13	1311	67	Subvention État	- €	17 500,00 €
Investissement	Recettes	13	1313	67	Subvention Département	- €	26 400,00 €
Investissement	Dépenses	23	2313	47	Constructions	- 48 000,00 €	- €
<b>Totaux</b>						<b>43 900,00 €</b>	<b>43 900,00 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

## 2 - Projet de Longayroux

Le coût d'acquisition du terrain de Longayroux se décompose en deux parties, un coût de terrain et coût pour l'acquisition du fonds de commerce.

L'inscription budgétaire initiale doit être modifiée afin de permettre des enregistrements comptables conformes aux règles de la comptabilité publique. Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	20	2051	47	Concessions, droits similaires	102 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	23	2318	47	Autres bâtiments publics	456 100,00 €	- €
Investissement	Dépenses	21	2111	47	Terrains nus	- 558 100,00 €	- €
<b>Totaux</b>						<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

## 3 - Projet de Bornes électriques

Les crédits proposés au moment du vote du budget sont insuffisants à ce jour pour permettre le parfait paiement des factures fournisseurs. Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	21	2158	58	Autres installations, matériels, outillages techniques	8 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	21	21561	58	Matériel roulant	- 3 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	23	2313	47	Constructions	- 5 000,00 €	- €
<b>Totaux</b>						<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

## 4 - Projet Parc du Falgoux

Les crédits proposés au moment du vote du budget sont insuffisants à ce jour pour permettre le parfait paiement des factures fournisseurs. Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	23	2313	56	Constructions	152 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	23	2313	68	Constructions	- 152 000,00 €	- €
<b>Totaux</b>						<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

## 5 - Projet Canyoning

Les crédits proposés au moment du vote du budget sont insuffisants à ce jour pour permettre le parfait paiement des factures fournisseurs. Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	23	2315	63	Installations, matériels, outillages techniques	2 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	23	2313	64	Constructions	- 2 000,00 €	- €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_049-DE



- Valide les modifications de crédits présentées.

### 6 - SAEM Salers Développement

Afin de permettre l'apport en compte courant d'associé, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses	26	261		Titres de participation	40 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	45	4581		Opérations d'investissement sous mandat	- 20 000,00 €	
Investissement	Recettes	26	2641		Emprunts	- €	20 000,00 €
<b>Totaux</b>						<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide les modifications de crédits présentées.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_049-DE



République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Finances - Modifications budgétaires - Budget annexe GBL Brasserie 360 - DECC\_2022\_050

Afin de s'acquitter de la note d'honoraires du notaire pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de mise en bail pour la Brasserie 360, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses	011	6226	Honoraires		23 000,00 €	- €
Fonctionnement	Dépenses		023	Virement à la section d'investissement		- 23 000,00 €	- €
Investissement	Recettes		021	Virement de la section de fonctionnement		- €	23 000,00 €
Investissement	Recettes	16	1641	Emprunts		- €	23 000,00 €
<b>Totaux</b>						<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_050-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_050-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Finances - Modifications budgétaires - Budget annexe Coopérative laitière de Saint Bonnet de Salers - DECC\_2022\_051

Afin de s'acquitter d'une facture récemment reçue dans les services, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses	011	6226	Honoraires		2 000,00 €	- €
Fonctionnement	Dépenses		023	Virement à la section d'investissement		- 2 000,00 €	- €
Investissement	Recettes		021	Virement de la section de fonctionnement		- €	2 000,00 €
Investissement	Recettes	16	1641	Emprunts		- €	2 000,00 €
<b>Totaux</b>						<b>- €</b>	<b>- €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Valide les modifications de crédits présentées.

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_051-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_051-DE

République française

Département du Cantal

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

Membres en exercice :  
45

Date de la convocation: 24/06/2022

Présents : 31

*L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON*

Votants: 35

Pour: 35

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pierre DUPONT, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Claude RIBEYROTTE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL

**Représentés:** Jean-Pierre CINQUALBRES par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Jean-Claude REBEYRE par Rene LAVERGNE, Bernard VEYSSIERE par Francois DESCOEUR

**Excusés:** Elise LAJARRIGE, Christian LUSSERT

**Absents:** Cecile BADUEL, Jean-Yves BONY, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER\*, Didier GIRBES, Regis JOUDRIER

**Secrétaire de séance:** Stephanie GAILLARD

### Objet: Finances - Modifications budgétaires - Budget annexe Ordures ménagères - Créances douteuses - DECC\_2022\_052

La communauté de Communes refacture la location de deux camions bennes de collecte des déchets (BOM) à la Société Salers Biogaz. Ces créances ne sont pas recouvrées par le Trésor public et sont donc aujourd'hui de plus en plus incertaines, douteuses.

Une créance douteuse n'est pas une créance perdue ni considérée comme irrécouvrable. Cependant, elle peut le devenir et la collectivité se doit d'anticiper car, dans cette hypothèse, elle devra être alors retranchée des bénéfices de l'exercice au cours duquel sa perte apparaît certaine et définitive.

Les règles budgétaires et comptables prévoient la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Il est prévu d'étaler la constitution de cette dotation sur 5 années.

Alors afin de respecter ces principes par la constitution d'une provision, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_052-DE

Section	Sens	Chapitre	Articles	Opérations	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses	68	6817		Provisions pour dépréciation de créances douteuses	50 000,00 €	- €
Fonctionnement	Recettes	042	791		Transfert de charges de gestion courante	- €	50 000,00 €
Investissement	Dépenses	040	4818		Charges à étaler	50 000,00 €	- €
Investissement	Dépenses	21	21571		Matériel roulant	- 50 000,00 €	- €
<b>Totaux</b>						<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :**

- Valide les modifications de crédits présentées.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/07/2022  
015-241501139-DECC\_2022\_052-DE